82e ANNEE. — N° 52.

MERCREDI 1er JUILLET 1942.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
6 mois 34 fr. — 1 an 62 fr.
Autres départements
6 mois 36 fr. — 1 an 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT † (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RECLAMES 3e page (— de —).... 4 fr. »
— 2e page (— de —).... 6 fr. »

50c.

Pour des causes indépendantes de notre volonté, l'éditorial d'Emile Laporte ne pourra paraître dans ce numéro.

Echos

La jeunesse jemenfichiste.

A Paris, la « brigade mondaine » a été chargée par le nouveau Préfet de police d'opérer des rafles dans les cafés et les bars à la mode, rendez-vous des nouveaux « Incroyables », ceux dont le cri de ralliement n'est plus « Incroyable, ma parole ! », mais « Zazou ! Zazou ! ».

Une première cueillette aux terrasses des Champs-Elysées, il y a quelques jours, avait mis dans le panier... à salade parisien soixante-dix jouvenceaux et jouvencelles de moins de vingt ans qui furent incapables de justifier d'une quelconque activité. Ils étaient mineurs et cela leur semblait suffisant.

La deuxième récolte s'est faite au Quartier Latin. L'auto-car de la Préfecture a « chargé » au boulevard Saint-Michel et est parti complet, tellement complet que le commissaire a même dû prêter sa voiture personnelle. Le *Petit Parisien* note qu'une foule « goguenarde et satisfaite se réjouissait du spectacle ».

Bien sûr, ce n'est pas un crime d'avoir vingt ans et de tirer sa flemme à la terrasse d'un café quand le printemps chante dans les arbres. Seulement tout dépend des circonstances. La France blessée de 1942 peut-elle s'accomoder d'une jeunesse aussi détachée des contingences, aussi je-m'enfichiste au milieu du labeur et de l'angoisse générale ? La question est là.

Depuis l'armistice, une disposition légale dit que les jeunes gens ne pourront plus rester oisifs dans la nation. Cette disposition ne devrait pas avoir besoin d'être appliquée « manu militari ». Ce qui est triste, désolant, c'est de voir qu'à côté de vaillants garçons qui font en ce moment plus que leur devoir, il y a encore (encore trop) de jeunes, *swing* ou pas *swing*, qui justifient la douloureuse parole du Maréchal dans son dernier message sur l' « inertie », la convoitise et l'égoïsme de beaucoup de Français ».

Comme on se trompe !

Le Figaro a eu la curiosité de revoir comment le cinéma parlant fut accueilli à sa naissance.

Curiosité assez cruelle, car, comme on pouvait s'y attendre, le résultat est peu flatteur pour la sagacité de certains comédiens et metteurs en scène qui ne prêtèrent pas un souffle de vie au nouveau-né.

C'eux-là même qui, par la suite, devaient « tourner » des films parlants, tels que MM. Pierre Fresnay, Emil Jannings, Jacques Feyder, Abel Gance, ricanèrent de cette invention balmutiante. Seul un écrivain de théâtre, M. Stève Passeur, eut une vue assez claire de l'avenir, mais non, d'ailleurs, sans restrictions.

Ah ! comme il est difficile d'être perspicace, de voir au-delà le bout de son nez !

La prévision est en dehors de l'intelligence ; c'est un sens que l'on a ou que l'on n'a pas. Il y a des hommes de génie qui ont émis sur les nouveautés de leur époque des bourdes magistrales, et l'on connaît l'opinion d'Adolphe Thiers sur les premiers chemins de fer : un moyen tout juste bon pour transporter des marchandises.

J'ai connu, pour ma part, un garçon très fin qui ne put accepter la radio à ses débuts. L'ayant fait venir chez moi où un récepteur très honorable pour l'époque permettait un tour d'Europe pittoresque et musical, il nous déclara : « Oui, c'est amusant, mais je préfère un phono. »

Le piquant c'est que quelques années plus tard il devenait l'un des dirigeants d'un grand poste de T.S.F. de Paris.

Si la prévision était plus fréquente chez ceux-là qui devraient posséder ce sens, bien des nouveautés feraient moins longtemps antichambre.

LA COLLECTE DE LA LAINE POUR LA TONTE 1942

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement et le secrétaire d'Etat à la production industrielle viennent, dans une circulaire adressée aux préfets régionaux et aux préfets, de faire connaître officiellement les modalités de la collecte de la laine pour la tonte 1942.

Le prix payé pour la laine en suint oscillera cet été autour de 37 fr. 50 le kg. selon la qualité et les régions.

Ce prix est très intéressant pour l'éleveur ; il n'était que de 25 fr. le kg. en moyenne l'an dernier, de 7 à 10 fr. en 1939.

En outre, les éleveurs, au moment de la collecte, pourront à leur gré :

— soit conserver une toison par personne vivant en permanence sous leur toit (un certificat du maire ou du syndic attestant le nombre de ces personnes) ;

— soit, après avoir remis à la collecte la totalité de leurs laines, y compris les toisons familiales, recevoir des collecteurs 500 gr. de laine filée par personne vivant en permanence sous leur toit, à condition que cette quantité ne dépasse pas 25 0/0 du poids des toisons livrées.

Ce système souple, permettant à l'éleveur d'opter pour la solution qui lui semblera la plus avantageuse, est applicable dans toute la France, dans les régions artisanales comme dans les régions industrielles.

Le fil que la collecte livrera à l'éleveur lui donnera les meilleures garanties de qualité et de prix. Il sera fait de pure laine. Il est déjà en cours de fabrication ; les commandes en ont été passées par priorité aux artisans filateurs, et ce n'est que lorsque les artisans filateurs ont été dans l'incapacité de fabriquer les quantités nécessaires, qu'il a été fait appel à l'industrie.

Alors que les toisons seront payées à l'éleveur à raison de 37 fr. 50 le kg., c'est-à-dire à un prix comprenant une prime de 20 fr., le prix du fil qui lui sera livré est calculé sur la base d'un prix d'achat de laine à 17 francs.

Une marge raisonnable de rémunération ayant été laissée aux fabricants, la laine filée sera remise aux éleveurs à des prix exceptionnellement bas :

124 fr. le kg. écru tricot ;
144 fr. le kg. teint tricot ;
116 fr. le kg. écru tissage ;
136 fr. le kg. teint tissage.

Grâce à cette méthode, les éleveurs pourront donc vendre leur laine cher et acheter leur fil bon marché.

Les pouvoirs publics ont voulu, en donnant ainsi à l'éleveur la possibilité de gagner sur les deux tableaux, lui enlever toute hésitation à livrer intégralement ses laines.

Les stocks qui pouvaient exister aux divers stades du négoce et de l'industrie étant aujourd'hui taris et l'industrie textile française ne disposant plus que du 1/10 de sa consommation d'avant-guerre, il importe, dans l'intérêt du pays tout entier, qu'éleveurs, fermiers et paysans de France livrent scrupuleusement à la collecte la totalité de leur laine.

Interdiction de vente de pain chaud

La Préfecture communique :

Il est rappelé que la vente du pain chaud a été interdite par la loi du 28 juillet 1940.

Certains boulangers continuant à en vendre aux consommateurs, une surveillance sévère sera exercée et les infractions constatées seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

DEFENSE D'AUGMENTER LES LOYERS

M. le juge de paix des cantons de St-Céré, Bretenoux et Latronquière nous prie de publier la note suivante destinée spécialement à la population des trois cantons mais qui peut être lue avec profit par tout le monde :

« La loi du 28 février 1941 (*J.O.* du 15 mars 1941), interdit, à dater de sa publication et jusqu'au décret fixant la cessation des hostilités, toute augmentation du prix des loyers et des charges des locaux d'habitation, appartements ou chambres loués nus ou meublés, tel qu'il était fixé par le bail le 1er septembre 1939.

« Dans le cas où les locaux n'étaient pas loués à cette date, le prix est déterminé par analogie avec le prix payé pour les locaux similaires.

« Cependant, il peut être tenu compte des dépenses effectuées par le bailleur dans l'intérêt *direct* du locataire ; d'autre part, si les charges et prestations ont été majorées depuis le 1er septembre 1939, le propriétaire peut réclamer au locataire le remboursement des majorations qu'il subit lui-même.

« Toute convention contraire à la loi est nulle. Peu importe qu'elle ait été conclue antérieurement ou postérieurement à la loi, chez un notaire ou ailleurs et même qu'elle ait été exécutée.

« Pendant cinq ans le locataire peut exiger la restitution des sommes indûment versées à titre de loyers ou de charges, même si le paiement du loyer illégal a été effectué au moyen d'avantages indirects.

« Toute exigence ou perception des loyers hors des limites fixées par la loi rend le bailleur passible d'une amende civile au moins égale au montant des sommes abusivement exigées ou perçues.

« Lorsque le montant de ces sommes est égal à la moitié des sommes légalement dues, le bailleur encourt un emprisonnement de 2 mois à 2 ans et une amende de 16 à 100.000 francs.

« Or, j'ai appris que des propriétaires de bonne foi ignoraient la loi, que des majorations de 100 0/0 et même de 125 0/0 avaient été pratiquées à St-Céré. Sans porter plainte, certains locataires aux ressources modestes m'ont fait part de leur détresse. Pour quelques-uns un loyer excessis entraîne des privations d'aliments. La question présente un caractère vital.

« Je ne voudrais pas que seuls des propriétaires malchanceux soient pénalisés. La loi devra être respectée par tous, même si le locataire est en mesure de payer un loyer très élevé. Elle est claire. L'équité exige qu'elle soit appliquée strictement.

« Je compte qu'immédiatement tous les loyers de mon ressort, sans exception, seront ramenés au taux légal. S'il en était autrement les propriétaires qui encourraient les graves sanctions prévues par la loi ne sauraient blâmer qu'eux-mêmes. »

SEMAINE DE L'ARMEE

Une semaine de propagande en faveur de l'Armée se tiendra du 12 au 19 juillet, au Musée des Augustins à Toulouse.

Les personnes désireuses de collaborer à cette manifestation par un prêt de collections ou d'objets militaires, sont priés de le faire connaître d'urgence au commandant militaire du département du Lot à Cahors. Il leur sera donné toutes garanties pour la bonne conservation des objets prêtés.

INFORMATIONS

UN MESSAGE DE CONFIANCE DES PRISONNIERS DE GUERRE LIBERES AU PRESIDENT LAVAL.

L'appel du président Laval aux ouvriers français pour qu'ils contractent volontairement des engagements de travail en Allemagne, afin d'obtenir en contre-partie la libération des agriculteurs retenus dans les camps de prisonniers, a eu un très grand retentissement dans tout le pays. Des informations signalent que la cadence des engagements s'accroît de jour en jour et que les demandes de renseignements affluent aux bureaux spéciaux d'engagement, à Marseille, à Nice, comme dans d'autres grandes villes. On sait que de nombreux chefs syndicalistes de la région parisienne, qui ont eu récemment l'occasion d'aller se rendre compte sur place des conditions dans lesquelles travaillent et vivent nos compatriotes dans les usines et chantiers du Reich, ont fait des déclarations dans lesquelles ils appuient l'appel adressé au monde ouvrier par le chef du gouvernement. Celui-ci a également reçu une précieuse adhésion à sa politique : celle de l'Association des anciens prisonniers de guerre dont on lira ci-dessous le message.

Le chef du ravitaillement faisait du marché noir

La police d'Angoulême a appréhendé M. Méliphon, chef du Service départemental du ravitaillement de la Charente, qui transportait de nuit, dans sa voiture, un cuisseau de veau, de nombreux pots de graisse et plusieurs douzaines d'œufs.

LA LEGION TRICOLORE CONTRE LE BOLCHEVISME

On sait que la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme vient de se transformer en Légion tricolore, dont les unités peuvent être engagées partout où l'intérêt de la nation sera en jeu.

La Légion tricolore est patronnée par un comité d'honneur, sous la présidence de M. de Brinon, secrétaire d'Etat, délégué général du gouvernement en zone occupée. Il comprend trois autres membres du gouvernement : M. Abel Bonnard, ministre de l'Education nationale ; M. Jacques Benoist-Méchin, secrétaire d'Etat auprès du chef du gouvernement et M. Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'Information.

Le comité réunit d'éminentes personnalités, parmi lesquelles le chanoine Tricot, le Révérend Père Gorce, MM. Abel Hermant, de l'Académie Française, Georges Claude et Auguste Lumière, de l'Institut ; les généraux Blano et Régis Sabatier ; MM. Jacques Boulenger, Drieu La Rochelle, Alphonse de Chateaubriant et Lucien Daudet.

Le comité central de la Légion, présidé par M. Jacques Benoist-Méchin, comprend les chefs ou représentants de tous les mouvements français animés par la volonté de réaliser la révolution nationale et de construire l'Europe.

Le comité central va déléguer ses pouvoirs sur le plan technique à un commissaire général, officier général de la deuxième section de l'état-major.

Le Concours d'Aviation

La Coupe du " Journal du Lot " est disputée avec un beau succès

Les diverses épreuves du concours régional annuel des modèles réduits d'aviation se disputaient dimanche sur l'aérodrome de Cahors-Labéraudie. Elles étaient organisées par l'Aéro-Club du Lot dont le docteur Barret de Nazaris est l'infatigable animateur. Ce fut une belle journée ensoleillée d'entrain et d'émulation.

Dès 10 heures du matin une ardente et joyeuse animation régnait sur le terrain de l'aérodrome où les nombreux concurrents, jeunes filles et garçons, essayaient ces appareils que chacun d'eux a si patiemment construits avec tant de soins et d'espérance.

Déjà aussi des amis nombreux sont venus assister aux préparatifs et encourager les concurrents. Le temps est superbe, la campagne est rayonnante. Pour arriver à l'aérodrome nous avons passé parmi des champs qui promettent de magnifiques moissons. Il y a dans ce milieu de jeunesse et dans cette brillante atmosphère quelque chose de réconfortant qu'on n'a pas l'habitude d'éprouver en les temps que nous vivons !

Sur le terrain où tout a été soigneusement organisé, arrive à 10 h. 30 M. Dijoud, secrétaire général de la Préfecture, puis M. Loïc Petit, Préfet du Lot. Il est reçu par MM. Barret de Nazaris, président de l'Aéro-Club ; Bris, président d'honneur ; Barrat, Murat et Parazines, membres du comité. Un groupe charmant de jeunes élèves de l'école de Labéraudie, conduites par leur maîtresse Mlle Antonitti, lui présente un bouquet offert avec le gentil sourire de la plus mignonne d'entre elles. M. Bouyssou, le dévoué chef de la section de Labéraudie, présente ses légionnaires à M. Loïc Petit. Toutes ces cérémonies sont faites sans cérémonie, avec un ton de cordialité qui sera celui de toute la journée. Le Préfet remercie en quelques mots.

Puis, par le haut-parleur, retentit la voix de M. de Nazaris qui annonce l'envoi des couleurs. « En elles, dit-il, c'est l'âme de la France que vous allez voir monter ! » L'assistance se range et tandis que retentit *la Marseillaise*, les trois couleurs s'élèvent dans le ciel au milieu des spectateurs immobiles et découverts.

Tout de suite après, commencent les épreuves dont il n'est pas possible de dire le détail et dont nous publions ci-dessous les résultats. Mais ce que nous devons noter c'est l'ardeur vibrante, l'intérêt passionné des concurrents et la joie de ceux dont les appareils se révèlent excellents.

Les épreuves du matin étaient réservées aux sections rattachées au centre local. Y prirent part, entre autres concurrents, de nombreuses jeunes filles des écoles de la place Thiers et de la rue Wilson, dirigées par Mme Charrat.

L'émulation est grande si les appareils sont petits et sous le contrôle rigoureux des chronomètreurs, les envols se succèdent. Les uns parmi les exclamations joyeuses et les bravos qui saluent les succès ; les autres au milieu des cris de surprise et de déception qui marquent les échecs. Mais l'encouragement est partout, même chez ceux qui n'ont pas réussi et qui se promettent tout simplement de revoir et de corriger leurs appareils. Et c'est là justement le but, si bien atteint par l'Aéro-Club, de créer et d'entretenir dans le public l'amitié, le goût et, si l'on peut dire, la volonté de l'aviation !

A midi, servi dans un des hangars de l'aérodrome, un banquet amical était offert par l'Aéro-Club à ses invités !... Banquet est un mot que l'on continue à employer par habitude et par tradition pour désigner les réunions autour d'une table. Mais s'ils ne sont plus les fêtes culinaires auxquelles on était autrefois convié dans notre Quercy, du moins celui-ci fût-il assaisonné de bonne humeur et, sans enfreindre les strictes prescriptions réglementaires, l'art du cuisinier réussit-il à donner à ses convives l'illusion de la bonne chère. Notons-y la présence, autour de M. le Préfet, de Mme de Nazaris, de M. Orliac, de M. de Nazaris, de M. Bris, M. Barrat, M. Murat, M. Parazines et de MM. les moniteurs des clubs aéronautiques voisins venus pour présenter leurs élèves en modèles réduits, soit MM. Breuil, de Limoges ; Muller, de Toulouse ; Delbouys, de Montauban, avec l'aviateur Reboul, spécialiste de l'aviation légère ; Huc, de Mazamet ; Cossé, de Gaillac, les moniteurs de Capdenac et d'Agen, les membres de l'Aéro-Club caducien, Dubos, moniteur ; Cros, ingénieur, détaché du Centre national ; Baboulène, chef du Centre constructeur ; Gauthié, de Touzac, directeur du Centre de vol à voile de Nice, etc.

Nous nous sommes un peu complus à cette énumération parce qu'elle permet de bien se rendre compte de l'importance aéronautique de cette réunion et du rayonnement déjà acquis par l'Aéro-Club du Lot.

Plein d'entrain et de confiance le banquet s'acheva sur des toasts sympathiques et très applaudis de M. Orliac, président de la Chambre de Commerce, propriétaire de l'aérodrome qu'elle loue à l'Aéro-Club pour le prix énorme de 1 franc par an ; de M. de Nazaris qui explique comment l'avion à modèles réduits est une belle école d'aviation ; de M. Edouard Delbos, inspecteur d'académie, qui associe à cette fête la jeunesse des écoles, et enfin, de M. le Préfet qui, en quelques phrases, tire de la journée la leçon de confiance et d'ardeur qu'elle doit donner.

La séance de l'après-midi s'ouvre par une démonstration du planeur de l'Aéro-Club caducien conduit par le pilote Dubos et lancé par un treuil qu'actionne une auto. Cette démonstration est une pleine réussite. Aux applaudissements du public le planeur fait parfaitement le tour du terrain tout comme s'il était muni d'un moteur et il achève sa course en se posant doucement à un mètre de la haie où se trouve le public.

On assiste ensuite aux compétitions entre les représentants des clubs voisins dont nous avons dit la présence de leurs représentants au banquet. Elles ont lieu avec des modèles réduits mais cinq ou six fois plus grands que ceux du matin. Les résultats sont magnifiques. Il y a eu des vols surprenants. Quelques-uns de ces petits planeurs sont allés par-dessus le Lot jusqu'à Regourd.

Enfin, la compétition pour la *Coupe du « Journal du Lot »* mit aux prises dans une lutte émouvante toutes les illustrations et les plus beaux modèles apportés par les clubs riyaux. Elle fut ardemment disputée et donna lieu à des réalisations magnifiques. Le nombreux public qui s'était beaucoup grossi au cours de l'après-midi en suivit les péripéties avec un intérêt qu'il témoignait par ses applaudissements. Le jury l'a finalement attribuée au Club de Montauban qui, suivant le réglement adopté, devra la défendre pendant trois années consécutives sans subir d'échec pour qu'il en devienne définitivement détenteur !

Nous félicitons l'heureux vainqueur avec d'autant plus de plaisir que sa victoire lui a été plus ardemment disputée.

⁂

Voici maintenant le palmarès de la journée :

RÉSULTATS DU CONCOURS RÉGIONAL DE MODÈLES RÉDUITS DE PLANEURS

Avions moteur caoutchouc. — 1er prix (100 fr.) : M. Dagnel, de Toulouse.

2e prix (50 fr.) : M. Muller, de Toulouse.

3e prix (25 fr.) : M. Bajum, de Toulouse.

Planeurs. — 1er prix (200 fr.) : M. Marty, de Montauban.

2e prix (100 fr.) : M. Dagnel, de Toulouse.

3e prix (50 fr.) : M. Muller de Toulouse.

Prix spécial de technique et d'organisation d'équipe (200 fr.) : Aéro-Club de Limoges.

Classement par Aéro-Clubs : 1er Montauban ; 2e Toulouse ; 3e Limoges ; 4e Agen ; 5e Gaillac ; 6e Cahors ; 7e Villeneuve-sur-Lot ; 8e Mazamet.

La coupe du « *Journal du Lot* » est attribuée, pour un an, à l'Aéro-Club de Montauban.

Système de notations au concours régional. — A chaque appareil est décernée une note de construction, de 9 à 40. On ajoute à cette note le temps ; en secondes, du meilleur des trois essais. On obtient ainsi la moyenne de l'appareil, qui sert au classement individuel.

L'attribution de la coupe du *Journal du Lot* a nécessité la confection de la moyenne de l'Aéro-Club. Cette note s'obtient en additionnant les moyennes de tous les appareils, avions ou planeurs, présentés par l'Aéro-Club, et en divisant le total par le nombre d'appareils.

Un Aéro-Club peut donc gagner la Coupe en présentant un très petit nombre d'appareils, à condition qu'ils aient de grandes qualités de vol et de construction.

Cet état de choses favorise donc une amélioration très poussée de la technique du modèle réduit.

RÉSULTATS DU CONCOURS SCOLAIRE DE MODÈLES RÉDUITS DE PLANEURS

1er prix (50 fr.) : planeur de Mlles Gaston, Rosentrauch, Feyt, Reboulet, de l'école communale de la place Thiers.

2e prix (30 fr.) : planeur de Mlles Bourès, Louruac, Delport, Emmanuel, de l'école communale de la rue Wilson.

Planeur de M. Larroque, de la section extra-scolaire.

Planeur de Mlle Colignon, de la section extra-scolaire.

Planeur de MM. Teil, Trézières, Berbié, Pinault, Momméjat, de l'école des Frères St-Gabriel.

3e prix (20 fr.) : planeur du Docteur de Nazaris.

Planeur de MM. Hugon, Mapelli, Sastre, Capelle.

Planeur de Mme Charra, institutrice à l'école de filles de la place Thiers.

Planeur de M. Marcouly (section extra-scolaire).

Planeur de M. Leplus (section extra-scolaire).

3e prix (10 fr.) : planeur de M. Salgues (section extra-scolaire).

Planeur de MM. Counord, Courtiol Robert, Rouguié, Sérieys, du lycée Gambetta.

Planeur de MM. Capdes, Andrau, Boissel, du lycée Gambetta.

Planeur de MM. Sanchez, Charnel, du lycée Gambetta.

CHRONIQUE DU LOT

LA CRISE DU PAPIER

Les restrictions sur le papier journal nous obligent à ne plus noter désormais, et ce jusqu'à nouvel avis, les abonnements nouveaux.

Ravitaillement en combustibles pour gazogènes

A partir du mois de juin, les détenteurs de véhicules équipés pour la marche au gazogène ne pourront s'approvisionner en combustibles (bois ou charbon de bois), qu'auprès des négociants agréés par le Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, et en remettant à ces négociants des tickets correspondant aux quantités demandées.

La liste des négociants en combustibles pour gazogènes agréés par le secrétariat d'Etat à la production industrielle, pourra être consultée dans les bureaux des Ponts-et-Chaussées (Service de la circulation et du roulage) ; il y a lieu de noter que les producteurs de charbon de bois en forêt produisant moins de 15 tonnes par mois, ont été agréés d'office ; la liste de ces producteurs pourra être consultée au Service des eaux et forêts.

Pour obtenir les tickets nécessaires à l'achat de bois ou de charbon de bois, les propriétaires de véhicules à gazogène qui n'ont pas souscrit l'engagement de fournir eux-mêmes leur combustible devront adresser, à l'organisme qui leur fournissait jusqu'à présent les bons d'huile pour gazogènes (Service de la circulation et du roulage ou groupement départemental des transports routiers), une demande indiquant le numéro et la charge utile de chacun de leurs véhicules ; le numéro et la date de la délivrance de la licence d'équipement au gazogène, le numéro et la date de la délivrance de l'autorisation de circuler, ainsi que la quantité et la nature du combustible utilisé mensuellement ; leur attention est appelée sur la nécessité de réduire au strict minimum nécessaire la quantité demandée, toute demande manifestement exagérée risquant d'être non seulement réduite, mais encore écartée, et ne pouvant en tout cas être satisfaite qu'après une enquête approfondie.

Les propriétaires de véhicules à gazogène qui se sont engagés à fournir eux-mêmes leur combustible recevront des titres d'allocation qui constitueront pour eux une autorisation de consommer à leur propre usage une partie de leur production ; ils devront, à cet effet, se faire inscrire dès maintenant auprès des organismes indiqués ci-dessus (Service de la circulation et du roulage ou G.D.T.R.), et adresseront, en même temps, au répartiteur, chef de la section des bois, 31, rue des Capucins, à Lyon, un exemplaire de leur demande dans la forme suivante :

Nom, adresse et profession ; numéro et catégorie de la carte professionnelle qui leur a été délivrée par les groupements interprofessionnels forestiers ; lieu et département d'exploitation des bois ; nombre et tonnage, puissance, catégorie des véhicules tracteurs ou installations fixes à gazogènes ; numéro minéralogique des véhicules ; numoro et date de la délivrance de la licence d'équipement au gazogène ; numéro et date de la délivrance du permis de circuler ; quantité et nature du combustible utilisé mensuellement ; quantité et nature du combustible produit mensuellement ; kilométrage parcouru, nombre d'heures de travail effectuées mensuellement par les gazogènes.

COUR D'ASSISES DU LOT

UN INCENDIAIRE INGENIEUX

La cour d'assises du Lot, dont la session a commencé lundi a eu d'abord à juger un incendiaire dont le cas serait banal s'il n'était caractérisé par l'ingéniosité déployée par l'incendiaire pour accomplir son projet. Ingéniosité qui ne l'a d'ailleurs pas empêché d'être découvert et pris.

Il s'agit d'un nommé Guillaume Grafeuille, habitant dans la commune de Girac un immeuble appartenant à la veuve Salgues. Ayant l'intention de se marier et n'ayant pas d'argent l'idée lui vint de s'en procurer en touchant l'assurance de 25.000 francs prevue à la police qu'il avait souscrite. Pour mettre le feu sans se faire prendre, Grafeuille construisit un appareil dont la mécanique assez compliquée devait être déclenchée automatiquement par un réveil monté pour une heure où il aurait soin d'être loin de la maison, chez des voisins qui pourraient témoigner de sa présence.

Par surcroît de précaution, il voulut d'abord essayer la bonne marche de son appareil. Et il le fit fonctionner une première fois, le 9 décembre 1941, dans le grenier de son habitation où il devait mettre le feu à un tas de paille. A l'heure précise le mécanisme fonctionnait à son entière satisfaction et le tas de paille flambait et le commencement d'incendie immédiatement éteint.

Ainsi rassuré, sept jours plus tard, Grafeuille plaçait son appareil, qui devait se déclencher vers 15 heures, dans la grange contiguë à son habitation, à qui le feu pouvait se communiquer. Pour activer l'incendie, il avait d'ailleurs placé dans son lit une bouteille de pétrole. Bien entendu, à l'heure dite, Graffeuille se trouvait ostensiblement à 1.500 mètres de son habitation en train de débiter du bois.

Mais on ne pense pas à tout ! Des voisins alertés par M. Caussade purent intervenir dès le début et éteindre l'incendie commençant avant qu'il ait pu faire d'autres dégâts que de détériorer le lit, si bien qu'on découvrit les restes presque intacts de l'appareil allumeur et des cordons Bickford qui devaient propager le feu.

Une enquête dirigée par la police mobile amena bientôt l'arrestation de Graffeuille, qui ne tarda pas à tout avouer et à expliquer le détail de son système.

C'est dans ces conditions qu'il a comparu lundi devant la Cour d'assises. Il y arrive accompagné de renseignements qui ne lui sont pas défavorables. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Combattant de la guerre 1939-1940 et prisonnier de guerre en Allemagne, il s'est évadé du camp où il avait été interné. L'examen mental le déclare entièrement responsable.

Les débats

A l'audience, présidée par M. Malrieu, président du Tribunal de Cahors — qui a conduit les débats avec beaucoup de maîtrise et de clarté et aussi avec un souci d'impartialité assez rare chez les présidents d'assises — l'accusé apparaît comme ce qu'on est convenu d'appeler un « bon garçon », pas méchant pour un sou. Non pas sot, certes, mais qui n'a pas du tout l'allure d'un criminel capable de machiner sournoisement un incendie.

L'interrogatoire consiste surtout en un monologue du président qui raconte la vie de Graffeuille dans laquelle il n'y a rien à reprendre. Bon fils, ouvrier sérieux et travailleur, payant régulièrement son propriétaire et dont ses patrons viennent témoigner qu'ils étaient très contents de lui. Bons renseignements que confirmera tout à l'heure le maire de sa commune, ainsi que sa vieille maman dont on devine la peine à ce fait qu'elle n'ose pas le regarder dans le box, entre les gendarmes, où il baisse la tête en pleurant.

Mais il ne conteste rien des faits relevés par l'instruction ; il ne proteste contre aucun détail des charges que le président énumère. Il ne sort de sa bouche que ces mots : « oui, monsieur le président. » Et quand l'interrogatoire est achevé, à la question finale : « avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ? », on l'entend murmurer à travers ses larmes : « Je regrette beaucoup, monsieur le président ! »

Les divers témoins défilent. Le docteur Mignardot déclare que l'accusé jouit de toutes ses facultés et qu'il est pleinement responsable. Les autres — gendarmes, inspecteurs de police, voisins, parents — confirment les faits connus. La propriétaire de l'immeuble dit que les dégâts s'élèveront à 800 francs et qu'elle n'avait rien à reprocher à ses locataires. Le maire de la commune et le patron de Graffeuille donnent sur lui de bons renseignements.

M. Feixas, qui soutient l'accusation y fait tout de suite — si l'on peut dire — la part du feu. Le crime d'incendie volontaire d'une maison habitée sans circonstances atténuantes entraîne la mort. Avec circonstances atténuantes, il est puni ou des travaux forcés à perpétuité ou des travaux forcés à temps. Avec une redoutable modération, l'habile organe du ministère public renonce tout de suite à réclamer l'une ou l'autre de ces peines. Il tient compte des bons antécédents de l'accusé, mais c'est tout de même un incendiaire, dit-il et ce n'est pas de sa faute si la maison n'a pas flambé. Les verdicts de faiblesse, fait-il remarquer, sont des encouragements au crime. Pour être modéré mais juste, il réclame du jury un verdict qui permettra de lui infliger 5 ans de réclusion.

A ce dangereux réquisitoire, un jeune avocat du barreau de Gourdon, Me Gisbert oppose une très éloquente plaidoirie. Une de ces plaidoiries qu'on peut dire « utiles » car, avec une émouvante simplicité d'accent il touche le jury dans sa sensibilité et, en même temps, avec une dialectique très serrée, il réussit visiblement à ébranler la conviction que Graffeuille ait réellement voulu incendier la maison d'habitation. Tout proteste contre cette idée : la vie irréprochable de l'accusé, son désir de fonder un foyer, son amour pour sa fiancée aujourd'hui sa femme et mère d'un enfant qu'il ne connaît pas. La thèse du défenseur qu'il développe avec émotion et habileté est que Graffeuille a voulu incendier son vieux mobilier à lui pour s'en procurer un neuf où il comptait installer son futur ménage. Il n'avait aucun intérêt à détruire la maison où il comptait habiter et, en fait, comme le feu n'a détérioré que son propre lit, c'est à lui seul qu'il a causé du dommage. En conséquence, Me Gisbert réclame l'acquittement.

Le verdict

Les débats clos, M. le président donne lecture au jury des questions auxquelles il aura à répondre. Et celui-ci se retire dans la chambre des délibérations.

AFFAIRE DE MŒURS

Mardi matin, l'audience de la Cour, présidée par M. Jammy Fonbouney, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, s'est ouverte à 9 heures.

Il s'agit de juger M. Paul Madelmont, notaire à Bretenoux, âgé de 54 ans. Cet officier ministériel est inculpé dans une vilaine affaire de mœurs. Des faits suspects discrètement révélés aux autorités provoquèrent une enquête de la police spéciale laquelle établit que Madelmont attirait chez lui des enfants et des jeunes gens... Cette enquête amena l'arrestation du notaire qui comparaît aujourd'hui pour répondre de l'accusation qui pèse sur lui.

Etant donné la nature de l'affaire le président ordonne le huis-clos.

RAPATRIES QUI CHERCHEZ DU TRAVAIL

Prisonniers de guerre rapatriés, qui, pour une raison ou une autre, n'avez encore pu retrouver du travail, sachez qu'il existe dans chaque département un service qui s'occupe spécialement de vous. C'est une création du Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés, mise par lui à votre disposition.

Pour la région de Toulouse, vous pouvez dès maintenant vous présenter aux adresses suivantes où vous serez reçus par d'anciens prisonniers de guerre comme vous et qui s'emploieront à vous satisfaire :

Haute-Garonne : MM. de Saint-Sernin et Laloe, Office régional du travail, 21, place Dupuy, Toulouse. Ariège : M. Schmidt, Office du travail, rue d'Alsace-Lorraine, Foix. Basses-Pyrénées et Landes (Z.N.O.), M. Ferrère, Maison du prisonnier, 3, rue Louis-Barthou, Pau. Gers : M. Andignac, office du travail, Préfecture du Gers, Auch. Hautes-Pyrénées : M. Bayoumeu, Office du travail, Palais de Justice, Tarbes. Lot : M. Baquier, Office du travail, 13, rue Nationale, Cahors. Lot-et-Garonne et Gironde (Z.N.O.) : M. Trezeguet, Office du travail, 39, rue de la République, Agen. Tarn : M. Carayon, Office du travail, Préfecture du Tarn, Albi. Tarn-et-Garonne.: M. Legleye, Office du travail, allées de Mortarieu, Montauban.

Enfin, les rapatriés appartenant au corps des ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise ou aux professions libérales ont intérêt à se mettre en rapport avec M. Bœhlinger, délégué du Commissariat au reclassement auprès du Service des cadres (Commissariat à la lutte contre le chômage), 11, rue Lafon, Toulouse.

L'activité des bureaux d'embauchage en zone libre

L'agence Havas O.F.I. nous communique :

Les bureaux de placement allemands établis dans la zone libre connaissent une affluence et un empressement qui vont croissant depuis l'appel du président Laval. A Clermont-Ferrand, le bureau ouvert depuis le 18 juin enregistre maintenant 40 à 50 signatures de contrat par jour, soit le double des premiers jours d'ouverture. A Nice, les journaux locaux furent invités à demander à leurs lecteurs ouvriers de prendre patience, l'organisation provisoire du bureau d'embauche ne pouvant dépasser le rythme de 150 engagements par jour. A Montpellier, région surtout agricole, cependant, plusieurs centaines de demandes ont déjà été déposées à l'office de placement allemand. Depuis huit jours on a enregistré une augmentation de 60 p. 100 sur le nombre des contrats quotidiennement souscrits. A noter la touchante démarche de femmes de prisonniers demandant à partir pour l'Allemagne et à être embauchées dans les centres industriels les plus rapprochés des camps où leurs maris sont prisonniers.

CAHORS

MARCHE DE GROS DES FRUITS ET LEGUMES

Le président de la Délégation spéciale vient de prendre l'arrêté suivant modifiant le précédent arrêté paru dans nos colonnes :

Article 1. — L'arrêté municipal en date du 15 juin 1942, concernant le marché de gros d'approvisionnement en fruits et légumes est modifié ou complété comme suit.

Article 2. — L'article 1 du susdit arrêté est complété comme suit :

De plus, à compter du samedi 27 juin 1942, le marché de gros sera ouvert tous les jours à Cahors, pour la vente des fruits.

Article 3. — L'article 2 du susdit arrêté est modifié et complété comme suit :

6 h. 30 à 7 heures, apport de la marchandise.

7 h. à 7 h. 30, vente sur le marché de gros.

Le marché de détail ne pourra commencer qu'à l'issue du marché de gros.

VENTE DE PRODUITS DE BASSE-COUR SUR CAHORS

Le Directeur départemental du Ravitaillement général communique qu'il vient de recevoir de nouveaux ordres en vue d'établir la répartition des produits de basse-cour sur Cahors, uniquement d'après les inscriptions des consommateurs chez les détaillants spécialisés.

En conséquence, les inscriptions qui ont été prises par le bureau de répartition des produits de basse-cour de Cahors sont annulées.

Sont à nouveau valables les anciennes inscriptions faites chez les commerçants spécialisés.

La répartition des produits de basse-cour entre les commerçants spécialisés sera effectuée par le bureau habilité suivant un coefficient établi d'après le nombre d'inscriptions recueillies par chacun d'eux.

Service des chaussures

Le public est informé que les demandes d'usage travail hommes, usage fatigue hommes, fantaisie hommes, femmes et enfants, pantoufles et espadrilles seront reçues à la mairie du 1er au 20 juillet 1942. Les demandes antérieures sont toujours valables et ne doivent pas être renouvelées.

Jusqu'à nouvel ordre, il n'est pas alloué de contingent d'usage ville femmes. Les demandes de cette catégorie déjà faites sont transformées en fantaisie par les soins de la mairie.

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le lundi 6 juillet 1942.

Du 6 au 13 juillet, distribution des bons d'achat de pantoufles, espadrilles.

Du 14 au 20 juillet, distribution des bons de chaussures d'usage travail, usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 20 au soir sera annulé.

Concert de gala

Nous rappelons que Mlle Henriette Muratet, premier prix du conservatoire de Toulouse, donnera un récital de piano ce soir mercredi 1er juillet à 21 heures dans les salons de la Préfecture.

Le bénéfice de cette soirée qui sera présidée par M. le Préfet du Lot, sera entièrement consacré au Secours national.

Au cours de cette soirée Mme Thode, cantatrice, se fera entendre dans diverses œuvres de musiciens français.

La location est ouverte chez la concierge de la Préfecture.

Bons de pétrole et carbure

Les titulaires de la carte de pétrole et de carbure sont invités à passer à la mairie (bureau de l'état-civil), du 25 au 30 juin dernier délai, pour retirer les bons du mois de juin.

Vaccination

La loi du 24 novembre 1942 institue l'obligation pour tous les enfants, de la vaccination antitétanique jointe à la vaccination antivariolique. En conséquence, les personnes domiciliées dans la commune, qui comptent dans leur famille des enfants âgés de 1 à 5 ans, sont invités à les déclarer à la mairie (bureau de l'état-civil). Ces formalités devront être accomplies avant le 5 juillet, terme de rigueur.

Les vacances iront du 13 juillet au 2 octobre

M. Abel Bonnard, ministre de l'éducation nationale, vient de prendre un arrêté fixant les vacances dans l'enseignement primaire du 13 juillet au soir au 2 octobre au matin.

PALAIS DES FETES

Mardi 30 juin, mercredi 1er juillet, jeudi 2, samedi 4. Soirée 21 heures. Dimanche 5, matinée 15 heures, soirée 21 heures.

Marcelle Chantal, Jacqueline Delubac, André Luguet dans un film de G.-W. Pabst :

JEUNES FILLES EN DETRESSE

Avec un bon complément. Actualités françaises.

COURS UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Les Cours universitaires s'adressent aux candidats à tous les examens, et par leurs cours d'initiation et d'entretien aux élèves qui désirent maintenir, améliorer leurs connaissances ou se préparer à tout enseignement nouveau.

Ils ont été fondés et restent dirigés par un groupe de pédagogues, assistés de licenciés et agrégés, correcteurs choisis par les élèves autant que possible parmi leurs propres professeurs sous le contrôle de deux conseillers pédagogiques. Tous sont des spécialistes de la région, informés des moyens et besoins de chaque élève, et du niveau des programmes. Ainsi la méthode des cours est avertie, personnelle, d'une pratique dynamique ingénieuse qui assure le meilleur rendement. Chaque devoir, abondamment annoté et son corrigé-type sont retournés chaque semaine à l'élève qui en tire un profit progressif pour le devoir suivant. Aucune correction, aucun conseil n'est anonyme ou collectif. Au surplus les tarifs, les modalités multiples adaptées aux cas particuliers, le choix des textes et corrigés, un abondant matériel de travail, témoignent du souci des cours de faire œuvre pédagogique et de collaborer aux disciplines de l'Université.

La durée des cours est de 6 à 7 semaines. Les conseillers pédagogiques pour le Lot sont MM. Contou et Péron, professeurs, qu'on peut consulter en permanence à leur domicile à Cabessut ou sur rendez-vous.

Des bulletins de renseignements et d'inscriptions sont déposés dans les différents débits de tabac.

ON PEUT ARRACHER LES POMMES DE TERRE

A compter de la publication du présent arrêté l'arrachage des pommes de terre primeurs est autorisé dans le département du Lot.

BACCALAURÉAT

Série mathématiques

Candidats ayant composé à Cahors :

Sont admissibles :

Belliol, Berrié, Bonnave, Bros, Calmon, Mlle Caussanel, Coudere, Courtiol, Mlle Delbouis, Mlle Delcros, Delpech, Davezac, Mlle Dupont, Mlle Doumere, Mlle Gagnayre, Gleize, Lapidus, Magné, Mlle Moreau, Pech, Mlle Perboyre, Rolland, P. Séguela, Quêtelard.

Première partie

Série B. — Sont admissibles :

Bauduin, Mlle Belvèze, Mlle Loudergues, Mlle Boudy, Mlle Bouyssou, Cazes, Clavel, Mlle Delsol, de Sweemer, Gioux, Mlle Harmot, Labanhie, Lafargue, Lagarde, Mlle Larroque, Mlle Lavaysse, Massol, Maurer, Mlle Rives, Rayrolle, Mlle Robin, Serres, Simons, Mlle Teyssèdre, Verscheure, Mlle Vigué.

Elèves-maîtres

Mlle Azfaux, Mlle Barrat, Mlle Barré, Barrier, Mlle Besse, Mlle Bras, Calvet Georges, Coste, Coulon, Mlle Freyssinet, Grenier, Hugues, Lancat, Malevergne, Marmisse, Mlle Peyrichou, Mlle Soulages, Mlle Tavet, Mlle Touzou, Viguier.

BREVET SUPÉRIEUR

Les examens du brevet supérieur pour la première session de 1942 viennent de se terminer à Cahors. Nous donnons ci-dessous les résultats.

Aspirants. — Sont définitivement reçus : MM. Barthes Noël, Chanau Robert, Courtuéjoul Robert, Delsahut René, Espitalié Roger, Lacaze René, Lafon Charles, Marty Maurice, Masbou Pierre, Mespoulhès André, Planacassagne Pierre, Quèbre Fernand, Ricard Denis, Singlande Charles, tous élèves de l'école primaire supérieure de Cahors.

Aspirantes. — Sont définitivement reçues : Mlles Barria Paulette, Bonnal Ginette, Boudou Simone, Bovard Georgette, Boy Yvette, Calvet Georgette, Calvet Solange, Cambon Emilienne, Canac Solange, Caussidies Raymonde, Cavaillé Emilia, Colombiès Gisèle, Constant Suzanne, Costes Jeanne, Costes Suzanne, Coulon André, Cousy Simone, Cros Marie-Louise, Fabaron Colette, Foucaud Suzanne, Gibert Lucienne, Bras Claire, Gratadou Solange, Laborie Marie-Jeanne, Lambert Jeanne, Larribe Gaby, Lescure Marie-Louise, Monribot Marguerite, Monteil Yvonne, Périé Andrée, Redon Magaly, Revel Lucienne, Sébal Raymonde, Terrié Lucienne, toute élèves ou anciennes élèves de la section mixte de B.S. de l'E.P.S, de Cahors.

Ce sont de beaux succès tout à l'honneur de notre école primaire supérieure dont nous sommes heureux de féliciter les excellents professeurs et leur dévoué directeur.

EDEN

Mercredi 1er, jeudi 2, samedi 4 et dimanche 5 juillet en soirée à 21 h. Jeudi et dimanche matinée, à 15 h.

Première partie : *Documentaire, dessin animé.*

Deuxième partie :

QUATRE HOMMES ET UNE PRIERE

avec Loretta Young.

SOIREE D'ART PAR L'AMICALE DES ANCIENS DU 7e R.I. AU PROFIT DES ŒUVRES SOCIALES DU 150e R.I.

Une soirée de bienfaisance parfaitement réussie s'est donnée samedi au Théâtre municipal devant une salle comble à craquer, sous la présidence de M. le Préfet et des autorités civiles, militaires et religieuses. Félicitons-en les méritants organisateurs, en tête desquels se placent Mme et M. Bourjade, dont on connaît l'inlassable dévouement.

Deux groupements artistiques y avaient pris part, composant deux programmes indépendants. Le plaisir du public eût été double si ces deux concerts s'étaient donnés en deux soirées au profit de la même œuvre. Car la représentation dura plus de 4 heures et ne se termina que vers une heure et demie du matin, ce qui est excessif pour un spectacle de famille où assistaient tant d'enfants. Il ne faut pas abuser des bonnes choses... Ceci dit, louons sans réserve interprètes et collaborateurs.

Après une vibrante *Marseillaise*, la fanfare du 150e R.I. exécuta sous l'énergique direction de son chef, M. Hennequelle : le pas redoublé de *Saint-Cyr*, d'Alazar, ainsi que le *Chant du 150e R.I.*

Un petit garçon supérieurement doué — le jeune Michel — émerveilla l'assistance par sa voix d'une maturité et d'une vigueur exceptionnelle.

M. Jean Nouyrit, professeur de musique au lycée Gambetta, détailla au violoncelle, quatre pièces caractéristiques : *Chant russe* (Ed. Lalo), *Sérénade espagnole* (Glazounow) ; *Andalouse* (Granados) et *Tarentelle* (Popper), révélant la musicalité profonde et sentie de cet artiste émérite.

Mme Crassac rendit d'une façon bien expressive et vivante la *Chanson de l'Echaudée*, de « Mme de Favard » (Offenbach), et les *Oiseaux dans le soir* (Eric Coatès).

M. Fréjaville enleva avec passion et fougue le grand air de l'ivresse de *la Jolie fille de Perth*, ainsi que la scène de Boniface du *Jongleur de Notre-Dame*, racontant l'émouvante *Légende de la sauge* qui abrita l'Enfant Jésus et fut bénie de la Vierge. Le remarquable baryton termina son intermède par une petite chanson vécue de Gabaroche : *Bonhomme Noël*, suprême prière d'une petite sœur de misère de Cosette. Bissé, il détailla encore : *Chantez, grand'mère !*

Mme Bourjade tint le piano d'accompagnement avec infiniment de maîtrise et de talent.

La Chorale de la S.N.C.F. (secondée de l'Avenir cadurcien), redonna — sous la ferme direction de M. Bourjade — *les Echos du Quercy* et *Les Goélands*, de Bréard, qui obtinrent un si beau succès lors des deux récentes soirées du P.O.

Mme Herviault et un groupe d'élèves chorégraphes, furent longuement applaudies dans leur ravissante évocation viennoise (musique de Strauss et de Schubert).

Le capitaine Mourlot, directeur artistique du 2e bataillon du 150e R.I. présenta, après l'entr'acte, l'orchestre jazz du 2e bataillon. Ce fut le clou et la révélation de la soirée. Dès le lever du rideau, on se croyait transporté à l'A.B.C. Triple magie du décor, des costumes et de la musique. Sous l'égide de leur symbolique « Elan », se détachant sur un fond bleu de nuit, éclairé de quelques notes d'argent huit musiciens en pantalons blancs et casaques rouges, ceinturées de jaune, nous donnèrent la primeur de leur verve et de leur talent. Ils exécutèrent quelques rythmes modernes les plus en vogue, ainsi que des créations inédites de leur chef, qui manie la clarinette et le saxophone avec un égal bonheur.

La fantaisie débordante de ces jeunes gens créa l'ambiance désirée pour la vente aux enchères à l'américaine dirigée avec infiniment de tact et d'esprit par le capitaine Mourlot. Il s'agissait du programme de la reconstitution historique du 7e R.I. qui s'est déroulée lors de la fête militaire du 24 mai. Signé par le Maréchal Pétain et peint par Rouquet qui y représenta en une fine aquarelle le Régiment de Champagne de 1569, ce programme fut adjugé cinq mille deux cents francs.

Quelques chansonniers se taillèrent un succès personnel lors de cette séance consacrée à la bonne humeur. Le chanteur de genre Luc Bos du 150e R.I. nous révéla son fox : *On va se faire sonner les cloches*, ainsi qu'un tango : *Le dimanche* et la marche : *Espoir* composés par un camarade prisonnier. Le chanteur comique Claude Berjac, le Fernandel du 150e R.I., nous dérida avec quelques histoires drôles de ligne de démarcation, et plusieurs airs favoris (*Ignace, Ne me dis plus tu*, etc., etc.). Le chansonnier Jézu, genre Jamblan, se présenta par un suggestif « Bonsoir, chers sous-alimentés ! »

Le pianiste de jazz, M. Lou Jymmy, premier prix du Conservatoire de Paris, fut le précieux collaborateur de ces jeunes gens qui terminèrent par un sketch de Bach et Lavergne : *A la Tour Eiffel*.

Espérons réentendre bientôt ce sympathique ensemble aux talents prometteurs qui ne tarderont pas à s'épanouir au contact de leur distingué animateur, le capitaine Mourlot.

Double Dièze.

Les Sports

SPORT-BOULES

C'est dimanche 5 juillet qu'aura lieu le concours de cette société. Nous espérons que de nombreuses sociétés répondront à l'invitation des organisateurs. Doté de 1.500 fr. de prix en espèces, la presque totalité des engagés pourront récupérer les frais d'engagement.

Le tirage au sort aura lieu le 5 juillet à 9 heures au siège, Place Rousseau, où seront également reçus les engagements. Début du concours : 9 h. 30.

Jeudi 2 juillet, réunion générale. Questions de détail intéressant le concours. Inscription des quadrettes de la société. Présence de tous indispensable.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Catus

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse arrivée au monde d'une mignonne fillette, Marie-Jeanne, leur premier enfant, chez M. et Mme Pierre Albugue, instituteur à Fontane (Lalbenque), Aux heureux parents et grands-parents, instituteurs à Catus, nos plus cordiales félicitations avec nos vœux les meilleurs pour le bébé.

Concots

Mariage. — Ces derniers jours avait lieu le mariage de M. Georges Gasc, du Café Alsace-Lorraine à Concots avec Mlle Bernadette Erneta, de St-Géry et de M. Noël St-Martin, métayer à Camp, avec Mlle Lucette Flaujac de Trégoux. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'une fillette, prénommée Jeanine, chez les époux Gasc, forgeron à Concots. C'est leur troisième enfant, et la naissance d'un garçon, Gérard, chez les époux Gimazane-Issendoux. Nos félicitations aux parents et nos souhaits de bienvenue aux bébés ainsi que de prompt rétablissement à leurs mamans.

Duravel

Perception. — La population est prévenue qu'en application des instructions données par le Trésor, le bureau de la perception sera fermé le lundi matin de chaque semaine.

En outre, le bureau a été transféré route de Montcabrier, maison Daymard, où il était déjà du temps de M. Conquet.

Accident grave. — Un bien pénible accident est survenu au Tuc, commune de Montcabrier, chez M. Viguié, à un enfant de l'Assistance publique, pensionnaire chez ceux-ci. Prise par une faucheuse, elle a eu le pied gauche sectionné net au-dessus de la cheville. Transportée d'urgence par le Dr Coldefy à l'Hôpital de Cahors, elle y a reçu les soins du Dr Rougier.

Lusech

Marchés aux pêches. — Une modification est apportée à l'organisation des marchés. Désormais, le marché du lundi sera supprimé et remplacé par un marché du dimanche, aux mêmes heures.

Puy-l'Evêque

Réunion. — Le syndicat des fruits et primeurs du canton de Puy-l'Evêque s'est réuni le 28 juin à la mairie de Puy-l'Evêque pour l'organisation des marchés et l'écoulement des fruits et légumes de toute sorte. En plein accord avec les représentants de la commune de Prayssac, il a été convenu que les mardi, jeudi, samedi et dimanche, les marchés s'ouvriraient à Prayssac à 7 h. (heure légale) pour se terminer à 8 h. 30 (heure légale) le marché s'ouvrira à Puy-l'Evêque au lieu dit : « Marché couvert. »

Le mercredi restera le jour de marché habituel à Puy-l'Evêque pour le ravitaillement général ; les ventes se feront aux grossistes et aux particuliers au cours de la taxe.

Il est bien recommandé aux producteurs de présenter leur marchandise calibrée en ayant soin d'indiquer le nombre de fruits et le poids brut de chaque plateau.

Jeudi 2 juillet s'ouvrira le premier marché de fruits et primeurs à Puy-l'Evêque.

Saint-Géry

Pour nos prisonniers. — Fredo Charly, le virtuose accordéoniste de Radio P.T.T., lauréat du concours international de Paris, assisté de Blanche Avril, la fantaisiste des Concerts parisiens et des armées, et de Louis Andrey, nous ont donné lundi soir, 22 juin, en face d'un auditoire des grands jours, en présence de Mme et M. Décremps, maire de St-Géry, une interprétation charmante d'œuvres classiques et romantiques, telles que La Java bleue, Perles de Cristal, Tristesse (de Chopin), Princesse Czardas (Lecas), Les flots du Danube (Ivanovici), Ça gaze, Sombreros et Mantilles (Vaissade), Joyeux canaris (Deprince). Un arrangement du maître, sur Michel Strogoff, souleva des applaudissements unanimes et répétés. A la demande d'un spectateur, Fredo Charly eut l'amabilité d'exécuter la Czardas (de Monti), un morceau d'une extrême difficulté et d'une réelle beauté — qu'il en soit remercié.

Tantôt réaliste, tantôt pathétique, Blanche Avril nous enthousiasma dans Sous les ponts, L'homme, Tel qu'il est, Le chemin des écoliers, Mon légionnaire, Le fanion de la Légion.

Louis Audrey, volant du jazz à la rampe, un accompagnateur digne de ses collègues, nous amusa dans quelques anecdotes légèrement gauloises à la manière de Marius et d'Olive, et obtint un succès mérité dans ses chansons de genre : Réginella, en particulier.

Une tombola au profit de nos prisonniers, réalisa une somme assez rondelette qui apportera à ceux que nous attendons, un peu d'adoucissement à leur sort. Et, tout en oubliant, avec une heure de gaîté franche, leur labeur quotidien, nos populations rurales prouvent qu'ils pensent avec ferveur à leurs pères, à leurs maris, à leurs frères, qui méditent, dans les camps lointains, le prochain retour au foyer natal. — R. C.

Vire

Succès scolaire. — A l'examen du certificat d'études primaires qui a eu lieu le 17 juin à Puy-l'Evêque, Mme I. Durou, institutrice à Vire, avait présenté Gisèle Calméjane et à celui du diplôme d'études primaires préparatoires, Paulette Foissac.

Toutes les deux ont été reçues.

Nos félicitations aux lauréates et à leur dévouée maîtresse.

Violent incendie. — Dans la nuit de samedi 20 à dimanche 21 juin, vers une heure, un violent incendie a complètement détruit la grange de M. Marius Brocard, chef cantonnier à Vire.

Les deux bœufs qui étaient dans la grange ont péri carbonisés. Les fourrages et la paille ainsi qu'une charrette toute neuve ont été la proie des flammes.

La prompte arrivée des voisins a permis seulement de préserver des ravages de l'incendie le chai attenant.

Les pertes ne sont couvertes qu'en très faible partie hélas ! par une assurance. Les causes de l'incendie sont attribuées à la malveillance, ainsi que semblent le prouver les premiers résultats de l'enquête immédiatement ouverte par la gendarmerie de Puy-l'Evêque.

Maux de tête vieux mal, nouveau remède

Si vous souffrez de migraines, pensez à utiliser les cachets Gandol. Par un usage régulier de ce produit, vous obtiendrez rapidement un apaisement à vos maux. En effet, Gandol réunit dans sa composition les meilleurs analgésiques : vous pouvez donc lui faire confiance, car vous obtiendrez un soulagement sûr et durable. La boîte de 20 cachets Gandol pour 10 jours, 16 fr. 80. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Concours de boules. — Le concours de boules organisé par la Boule figeacoise a obtenu un très vif succès. Les différentes parties furent suivies par un très nombreux public qui ne ménagea pas ses applaudissements aux belles phases du jeu. Les Capdenacois remportèrent ce concours au cours duquel ils s'affirmèrent supérieurs. Les quadrettes locales ne sortirent pas un jeu transcendant. Nous attendions mieux.

Résultats — Première partie : Viguié bat Roques, 13 à 8 ; Girod bat Vayssé fils, 13 à 11 ; Paymet bat Maurand, 11 à 3 ; Géminac bat A. Boyer, 13 à 0 ; Espinassou bat Thomas, 13 à 5 ; Durand bat Mira, 13 à 12 ; Soriane bat Bonnet, 13 à 2.

Deuxième partie : Payret bat Mira, par 12 à 9, Soriano bat Espinassou, 11 à 8 ; Viguié bat Géminal 13 à 3 ; Durand bat Girod, 13 à 10.

Troisième partie : Soriano bat Durand 12 à 6 ; Viguié bat Peynet, 13 à 8.

Finale : Soriano bat Viguié, 15 à 14.

Soirée de gala. — En souvenir de l'accueil chaleureux qu'il avait reçu de la population de Figeac, lors de son passage dans notre ville, et pour marquer d'une brillante façon sa reconnaissance, le colonel du 5e R.I. a délégué le groupe artistique du régiment pour donner dimanche 21 au théâtre Vox une grande soirée de gala.

Les places furent prises d'assaut longtemps à l'avance et l'on dut apporter de l'extérieur des sièges supplémentaires. La séance fut un vrai régal.

Le jazz comprenant des artistes de choix sous la direction d'un chef virtuose accompli obtint de multiples bravos et des bans enthousiastes.

Le capitaine Boutry fut un impressario remarquable.

La recette fut copieuse et les enchères américaines s'élevant à près de 2.700 francs, iront augmenter le trésor destiné à nos chers prisonniers.

M. Pierre Baudy était absent, mais il mérite des éloges et des remerciements pour la part qu'il a prise pour inaugurer cette belle soirée.

Caniac

Certificat d'études. — Ont été reçus les jeunes élèves Yves Faurie, Georges Sabrazat et Jeanine Delmas avec la mention bien. Nos compliments aux élèves et à leur dévoué maître M. Delmas.

Prudhomat

La grêle. — Un violent orage de grêle s'est abattu sur la vallée du Prudhomat et y a apporté la dévastation. Les récoltes (le blé, les fruits, en particulier) s'annonçaient fort belles.

Thémines

Nos jeunes. — Leur stage dans un camp de jeunesse terminé, MM. Donadieu René et Brunet Jean, du bourg, sont rentrés dans leur famille où ils vont participer aux travaux de la saison.

Qui m'ôtera ce goût amer de la bouche ?

Mais tout simplement la tisane Vichyflore : une tasse de cette délicieuse tisane, prise après le dîner favorise la digestion (plus de nausées, renvois, ballonnements, etc...) et combat la constipation. L'appareil digestif tout entier : foie, estomac, intestin, fonctionne mieux. Vichyflore : 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat

Dans l'enregistrement. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Pagès, receveur de l'enregistrement dans notre ville, au bureau de Villeneuve-sur-Lot.

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Pagès, pour son avancement et lui exprimons nos regrets de le voir quitter Gramat où il avait su s'attirer bien des sympathies.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Cazals, enlevée à l'affection des siens des suites d'une implacable maladie. Nous adressons à toute la famille en deuil nos bien sincères condoléances.

Jeunesse sportive gramatoise. — Le bureau de la jeunesse sportive gramatoise a été entièrement renouvelé. M. Ruscassie a bien voulu accepter la présidence de ce groupement.

Martel

Accident. — M. Chambon, facteur des P.T.T, a fait ces jours derniers une chute si malencontreuse de vélo qu'il s'est fracturé une jambe à deux endroits.

Nécrologie. — M. Péjoine Louis, est décédé à Martel à l'âge de 91 ans. Les obsèques ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance. Nos vives condoléances à la famille.

Souillac

Mariages. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Gabriel Francais employé à la S.N.C.F. avec Mlle Geneviève-Marie Arcoutel, employée de Banque à Limoges. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

— Samedi dernier a eu lieu dans une stricte intimité le mariage de notre jeune compatriote M. Georges Lacoste, épicier, route Nationale avec Mlle Denise Duffau, de Loubressac.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux et félicitations aux heureux parents.

Incendie. — Dimanche 28 juin à 8 h. la population souillagaise a été mise en émoi par la sirène municipale, le feu venait de se déclarer à l'usine Bourdarie et Blazy, fabrique de meubles et de semelles en bois : l'incendie a pris naissance au dépôt de bois dont une grande partie a été brûlé ; mais grâce à la promptitude des pompiers sous la direction de M. Loubradour, lieutenant des pompiers, le feu a pu être maîtrisé ; et ainsi on a pu sauver les machines et le matériel ; les dégâts évalués à plusieurs centaines de mille francs sont couverts par une assurance.

PETITES ANNONCES

Louerais **en meublé** Cahors ou environs proches, appartement ou maison, de préférence avec jardin. Ecrire au bureau du journal sous n° 36.026

■

A vendre cause double emploi, **cheval** hardesan, pouvant faire tous les travaux, labour et voiture. Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal.

■

A vendre **chèvre fraîche** à lait. David, Cahors-Lacapelle.

■

M. FEYT Pierre, libéré des Chantiers de la jeunesse, prévient sa clientèle que son atelier de **forge agricole** et **serrurerie**, 3, rue Rousseau, est réouvert depuis le 22 juin 1942.

■

A vendre **matériel de cordonnier**, avec licence. S'adresser au bureau du journal.

■

Pour améliorer votre poulailler
Coquelets reproducteurs sélectionnés, Leghorn. S'adresser : Elevage des Mayrins (anc. route de Paris), Cahors.

■

On demande pour emploi bureau, **employé** connaissant comptabilité et machine à écrire (si possible). *Urgent.* Ecrire : Etablissements A DELFOUR, Vins, Caillac (Lot).

■

Cherche à louer **vaste local** à Cahors à usage d'entrepôt. Ecrire au bureau du journal.

■

PENSION DE FAMILLE
Cuisine soignée. — Prix modérés
6, Impasse Soulès, à mi-rue Lastié

■

Trouvé une **paire de gants.** Les réclamer, 6, rue Neuve-St-Barthélémy.

■

On demande **homme actif** pour tous travaux de nettoyage et emballage. Situation stable. S'adresser bureau du journal.

Des femmes souffrent

Trop de femmes souffrent encore de troubles et de malaises qu'elles pourraient supprimer. Conseillons-leur l'usage des Gouttes Floride, remède végétal efficace contre la plupart des ennuis féminins et de la circulation. Les Gouttes Floride conviennent à tout âge ; entre 40 et 50 ans notamment, elles rendent les plus grands services. Le flacon pour trois semaines : 14 fr. 30. Ttes Phies.

ETUDE DE Me Pierre DESPRATS
Licencié en droit, avoué à Cahors
10, rue du Portail-Alban

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors, le vingt-six mars mil neuf cent quarante-deux, enregistré et signifié à partie, entre :

Monsieur OULIE André, représentant de commerce, demeurant à Douelle (Lot),

Et Madame Simone-Louise-Juliette WILTBRET, épouse OULIE André, domiciliée de droit avec ce dernier, mais résidant en fait à Cahors, trente-six *bis*, rue du Président-Wilson,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les mariés OULIE-WILTBRET aux torts et griefs de la femme et au profit du mari.

Cahors, le vingt-cinq juin mil neuf neuf cent quarante-deux.

Pour extrait : signé : DESPRATS.

ETUDE DE MAITRE DAVEZAC
Notaire à Puy-l'Evêque

Suivant contrat retenu par Maître DAVEZAC, le 26 février 1942, enregistré à Puy-l'Evêque le 27 février suivant, folio 20, case 19,

Monsieur RAYNAL Amédée, et Madame VIERS Marie-Louise, son épouse, domiciliés à Saint-Léger, par Penne (Lot-et-Garonne),

Ont vendu à Monsieur BRENA André-Marcel, boucher, domicilié à Duravel, un fonds de commerce de charcuterie, exploité par Monsieur RAYNAL à Duravel, avec jouissance à compter du jour de l'acte.

Cette vente a été publiée au *Bulletin officiel* des ventes et cessions de commerce le vingt-sept juin dernier.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Maître DAVEZAC.

Pour deuxième avis :

DAVEZAC.

Ménagères, ATTENTION !

Pour vos gros lavages voici « **LE DEVOR** ». Le plus puissant détersif connu. Enlève la crasse, le charbon, le cambouis, la boue, les taches, la graisse, la peinture. Enlève TOUT sans attaquer les mains.

Est vendu SANS TICKETS, dans toutes les bonnes maisons.

R.C. St-Palais, 2528, Mauléon

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES
U.O. 1877, 30-6-1942.

MA BONNE ÉTOILE

PAR

CONCORDIA MERREL

N° 13

Une nuit qu'il était assis sur un tronc d'arbre abattu, son fusil entre les jambes, Daniel décida que le moment était venu de se mettre en rapport avec « Aile-d'argent » : il fallait que celle-ci sût où le trouver si elle avait besoin de lui. Peut-être les appréhensions de la Mexicaine n'avaient-elles d'autres bases que de vaines imaginations de femme ? Daniel ne le croyait pourtant pas, car il reconnaissait aux femmes une intuition supérieure, leur permettant d'arriver rapidement à des conclusions auxquelles le raisonnement masculin aboutissait seulement après de longues étapes : « Pour le moment je n'y vois que du feu ! pensa-t-il... « Aile-d'argent » par contre, se doute de quelque chose, mais elle n'est pas parvenue encore, j'imagine, à se procurer une preuve. Il ne m'appartient pas d'exiger des précisions, quand un cœur fidèle, comme celui d' « Aile-d'Argent » tremble pour l'avenir de la jeune créature qu'elle aime... Mon rôle est d'avoir les yeux ouverts et de me tenir toujours prêt à intervenir si on a besoin de moi. »

Chaque après-midi, le jeune-homme allait jusqu'à High-Lees, pour s'occuper du dressage de Dapple, mais, à son grand désappointement, Stella n'apparaissait pas : pendant toute une semaine, il n'eut pas une seule fois l'occasion de la rencontrer aux écuries. Il apprit par Lula que Stella sortait assez régulièrement avec Kennedy. Un après-midi, à son retour de High Lees, Daniel se trouvait assis dans son chalet, en train de prendre le thé. Soudain, il entendait une voix féminine appeler « Daniel ! » Son cœur battit plus fort, mais il ne tarda pas à reconnaître la voix de Jane Cranley : celle-ci, au volant de sa petite automobile, s'était arrêtée sur la route pour l'appeler. Daniel s'approcha en courant.

— Je n'ai pu résister au plaisir de venir vous dire bonjour, dit la jeune fille avec une intonation trépidante... Je pars tout à l'heure pour Londres où je suis invitée chez une de mes tantes pour une quinzaine de jours... Comme vous êtes imposant en garde-chasse ! C'est un métier qui me conviendrait parfaitement. Voulez-vous me mettre au courant quand je reviendrai ?

Daniel se tenait debout à côté de l'automobile et répondit en riant :

— Je préfère ne pas prendre d'engagement à ce sujet... Vous avez failli me décapiter en brandissant le couteau à découper pendant que j'actionnais la meule... Dieu seul sait ce qu'il adviendrait si vous aviez un fusil en main !

Jane le regarda, en faisant une grimace et reprit :

— A mon retour, je me propose de donner un grand dîner en votre honneur.

— Diable ! voilà plus de six ans que je n'ai pas d'habit de soirée dans ma garde-robe !

— J'ai tout prévu ! cria-t-elle triomphalement. Je sais que vous ne disposez pas d'un sou vaillant : cela prête un caractère romantique à nos relations avec vous. Tous nos voisins sont très riches ou, pour le moins, cherchent à jeter de la poudre aux yeux !

— Comment avez-vous résolu le problème ?

— Voici : mes invités seront priés de revêtir un uniforme de garde-chasse ou une défroque de braconnier. Que dites-vous de mon idée originale ?

— Vous avez le génie de la mise en scène, miss Cranley.

— Attendez le développement : les gardes-chasse poursuivront les braconniers à travers le jardin et les antagonistes se bombarderont réciproquement avec des pois-chiches... Maintenant il faut que je rentre en vitesse pour faire mes malles. Est-ce gentil à moi d'être venue ainsi vous surprendre ?

— Vous m'avez comblé, vraiment. Je vous souhaite le plus agréable séjour du monde à la ville.

— Je ferai de mon mieux pour en tirer parti... Vous ne voudriez pas m'accompagner en qualité de chauffeur ?

— Je serai ravi d'accepter si mes obligations ne me retenaient ici.

— Je ne me faisais pas d'illusions sur le succès de ma proposition... Je l'ai formulée toutefois, pour montrer que je regrette de vous quitter... Allons, adieu ! ajouta-t-elle gaiement.

Dniel prit la main qu'elle lui tendait et la serra amicalement.

— Ah ! il faut que je protège mon visage avant de me mettre en route, reprit Jane en ouvrant sa boîte à poudre.

— Avez-vous vu miss Desmond dernièrement ? demanda Daniel, en affectant un air dégagé.

— Il y a des siècles... au moins cinq jours. Elle sort continuellement avec Morley... Ils sont fiancés, vous savez ? Du moins officieusement.

— Fiancés ?... Ah ! vraiment ? répondit Daniel en articulant ces mots avec peine.

— Oui ! C'est une affaire arrangée depuis des années. Morley est amoureux fou... Il a sauvé Stella pendant la révolution au Mexique quand elle avait deux ans...

— Et miss Desmond... partage-t-elle les sentiments de son fiancé ? murmura Daniel avec une étrange intonation.

— Oh ! tout à fait ! repartit-elle vivement... Attendez !... J'hésite à me montrer aussi affirmative sur ce point... Morley est charmant mais il est beaucoup plus âgé qu'elle... J'ai parfois l'impression que Stella ignore la passion... Pour ma part, j'ai été amoureuse des millions de fois... En tout cas, deux fois !... Je ne suis pas le moins du monde amoureuse de vous, rassurez-vous, ajouta-t-elle.

— Vous m'enlevez mes plus chères illusions, répondit-il en souriant.

Jane rit de bon cœur puis, appuyant le pied sur les commandes, elle démarra brusquement, fit accomplir à sa voiture un virage impeccable et disparut en faisant un adieu amical de la main.

Daniel tira de cette visite matière à réflexion : si Kennedy lui avait inspiré confiance, le jeune homme eût probablement conclu que le plus sage était de renoncer à Stella. C'était bien loin d'être le cas et l'opinion autorisée d' « Aile-d'argent » venait corroborer cette antipathie instinctive. D'ailleurs en supposant que Stella fût définitivement fiancée à Kennedy et qu'elle fût amoureuse de lui, Daniel ne voyait pas de raisons pour que la jeune fille évitât de le rencontrer. Fallait-il croire que Stella se laissait influencer par Kennedy ? Celui-ci était-il décidé à empêcher Stella de le voir ? Usait-il de la même tactique qu'il avait appliquée au cours de leur dernière réunion ?... Hypothèse inadmissible... Personne au monde ne pouvait réussir à empêcher une jeune créature impulsive et violente comme Stella, de faire ce qu'elle souhaitait... C'était donc exprès que celle-ci l'évitait... Cette pensée faisait cruellement souffrir Daniel.

CHAPITRE VI

C'est dans cet état d'esprit que, l'après-midi suivant, Daniel se mit en route pour High Lees : au lieu de pénétrer, comme d'habitude, dans la cour des écuries, il gagna le perron et sonna à la porte d'ent